

Bonjour,

Je vous envoie un courriel pour souligner mon appui à la construction d'une 2^{ième} école primaire à l'île des sœurs.

Il s'agit d'un service essentiel et de base dans une municipalité. Déplacer des enfants à l'extérieur de l'île des sœurs est inacceptable. Les futurs travaux de reconstruction du pont Champlain rendront les déplacements à l'extérieur de l'île des sœurs encore plus longs.

La gestion de la circulation à l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de l'île des sœurs est à mon avis très déficiente à l'heure de pointe scolaire le matin. La présence nécessaire d'un brigadier scolaire ralentie considérablement le passage pour toutes les voitures provenant de la pointe sud.

Je crois aussi que 9 emplacements de débarcadère pour une école de 18 classes sont insuffisants. Il est facile d'anticiper un autre ralentissement important à cet endroit sur le même axe routier.

Je ne suis pas spécialiste en circulation, mais n'est-t-il pas possible de repenser cette gestion ? N'est-il pas possible d'intégrer un stationnement souterrain au projet ?

Il m'est finalement difficile de croire que l'intersection du boul. de l'île des sœurs et du boul. René-Levesque soit l'endroit idéal pour y construire une école. Il s'agit probablement du carrefour le plus achalandé de l'île. Je doute énormément du niveau de sécurité de ce site. Je réside sur la rue Cours du fleuve. Mes enfants devraient normalement se rendre à cette école en marchant. Ce ne sera pas le cas. L'emplacement dans le parc me semblait beaucoup plus sécuritaire puisque plus éloignée d'un axe routier important. La solution proposée semble une façon d'éteindre un feu plutôt que le fruit d'une planification réfléchie.

Meilleures salutations,

Olivier Lussier